
Adresse des membres du tribunal de Nevers (Nièvre) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du tribunal de Nevers (Nièvre) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 277;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22923_t1_0277_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

hommes profondément pervers, des charlatans en patriotisme, par une perfidie mûrement combinée, vouloient assassiner la liberté et précipiter le peuple dans l'infortune et l'esclavage. Cette horrible conjuration, profonde dans ses moyens, immense dans ses ramifications, étoit l'ouvrage de 5 années entières. Un jour a suffi pour la détruire par votre énergie. Le génie de la liberté s'est fait entendre, et la tête de ces Catilana modernes est tombée. Par votre courage vous avés arrêté une secousse terrible qui devoit boul[e]verser toutes les idées et faire périr la République : les cœurs des hommes probes, des vrais républicains se sont réunis et ont triomphé. Tel est l'ascendant des vertus sur le crime. Continués, sages législateurs, vos glorieux et importants travaux. Les vrais amis de la liberté et de l'égalité se ral[li]eront toujours autour de la Convention nationale, comme au centre commun du gouvernement. Ils ne balanceront jamais entre un homme et la patrie. Vive la Convention ! Vive la République !

AUBRY l'aîné (*présid.*), PERROTTIN, PÉAN, J. BOURDAIS, DUCLOS, GARNIER (*commissaire nat.*), AUBRY (*greffier*).

s'

[Le tribunal du distr. de Nevers (1) à la Conv.; Nevers, 14 therm. II] (2).

Représentans du peuple,

II Quand verrons-nous donc le dernier des conspirateurs anéanti sous le glaive de la justice nationale ? Pendant combien de temps le peuple français sera-t-il donc encore le jouet de la tourbe des scélérats hypocrites qui veulent attenter à sa puissance ! Serons-nous donc toujours exposés à marcher de précipice en précipice et à placer notre confiance dans des mains infidèles ? Quoi ! Un Catilina moderne existait jusque dans votre sein ! Des traîtres partageaient ses forfaits et l'aidaient dans ses abominables projets ! Des magistrats infâmes ont porté l'audace jusqu'à favoriser leur révolte et à rivaliser d'autorité avec la représentation nationale ! Tous ces monstres ignoraient donc que la volonté du peuple est invariable, que la liberté ne peut point périr et que les bras des patriotes se lèveraient au même instant pour percer de mille coups de poignards l'usurpateur, le Cromwel qui voudrait nous donner des fers !

Représentans, l'immortelle déclaration des droits de l'homme et du citoyen est gravée dans nos cœurs : nous n'oublions jamais les termes sacrés, l'égide de nos droits... *que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres.*

Nous vouons, législateurs, à l'exécration la mémoire de cet homme astucieux et perfide qui n'eut que des crimes dans le cœur, et qui avait, à chaque instant, les mots de vertu, de liberté, d'égalité sur les lèvres, dont la perfide scélératesse s'était cachée, jusqu'à présent, sous les

dehors les plus séduisants; qui invoquait l'Eternel, mais qui l'outrageait par ses noirs projets, par ses conceptions exécrables, mais qui l'outrageait par ses calomnies affreuses, qu'il sembloit annoncer comme des dénonciations civiques; ce qui nous fit croire longtemps au moins qu'il étoit trompé, lors que lui seul étoit l'artisan et l'organe des diffamations impudentes qu'il divulguait. Notre commune même fut un des plus grands objets de ses calomnies.

Nous vous félicitons, représentans du peuple, d'avoir déjoué ses attentats impies et ceux de ses complices. Heureux ceux qui ont partagé vos dangers ! Faut-il qu'une si grande distance nous sépare et nous ravisse le précieux avantage ! Heureux jour, celui où leurs têtes criminelles sont tombées ! Il ne restera d'eux qu'une mémoire hideuse, et qui sera pour nous un exemple continuel que nous ne devons idolâtrer que la patrie, et que les hommes qui se disent vertueux ne sont souvent que des monstres nés pour le malheur de l'humanité. Vive la République une et indivisible ! Vive la Convention nationale !

CASSARD, A. ARNAUD (*commissaire nat.*), BOURY, VERRIER, J. DAMOURS (*présid.*), DUCHAUMONT, COUPERS.

t'

[Les off. mun., l'agent nat. et les notables composant le conseil g^{al} de la comm. d'Ingrandes (1), à la Conv.; Ingrandes, 15 therm. II] (2).

Citoyens représentans,

Nous nous empressons de vous offrir, en notre nom et en celui de tous nos concitoyens, le tribut bien sincère de notre vive reconnaissance pour le nouveau et signalé service que vous venez de rendre à la patrie, en foudroyant, on ne peut plus à propos, la nouvelle et exécutable faction qui a osé tenter de détruire la représentation nationale pour usurper le gouvernement et nous redonner des fers. Les scélérats qui la composaient, et que vous avez, d'une main hardie, heureusement précipités dans le néant, ces scélérats, di[s]-je, couverts d'une réputation dont ils ne furent jamais dignes, ont failly, par le résultat de leurs affreux complots, porter un coup mortel à la patrie, dont ils avaient affiché de se montrer, en apparence, les plus zélés déffenseurs. Mais le génie de la liberté vous a prêté son égide, et a tourné contre eux-mêmes les coups qu'ils voulaient vous porter. Dans cette circonstance périlleuse, vous vous êtes montrés dignes du grand peuple que vous représentés, en affrontant, pour son salut, la mort que voulaient vous donner les plus dangereux ennemis. Le grand, le majestueux caractère, le courage héroïque et l'énergie que vous avez déployés dans ce danger extrême, a encore une fois sauvé la patrie; et l'heureuse issue de cette crise violente qui vous immortalise et vous met au-dessus de tous les éloges,

(1) Nièvre.

(2) C 312, pl. 1244, p. 49. Mentionné par Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).

(1) Maine-et-Loire.

(2) C 312, pl. 1244, p. 54. Mentionné par Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).